

**PROCES-VERBAL de la**  
**SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 19 septembre 2016 à 18 H30**

Mme Gisèle Bonnelly, M. André Bonhomme, M. Gérard Debroas, Mme Marthe Fadli, M. Claude Jean, Mme Hélène Bellande, M. Michel Borde, Mme Magalie Brazard, M. Pierre Chemin, M. Marc Jean, Mme Sabine Gatin étaient présents.

Absents excusés:

Mme Lidy Gulini avait donné pouvoir à Mme Gisèle Bonnelly

Mme Térésa Mazzolini avait donné pouvoir à Mme Magalie Brazard

Mme Martine Ponsat avait donné pouvoir à Mme Sabine Gatin

M. Jean Louis Malbec avait donné pouvoir à M. Pierre Chemin

La séance est ouverte à 18 h 30.

Madame le Maire remercie les conseillers et les personnes de l'assistance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

Elle remercie Hélène Bellande de s'être occupée du Livre en fête, c'est un événement important pour notre Commune et il sera reconduit l'année prochaine.

Elle passe à l'ordre du jour

**1/ APPROBATION CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES BOUCHES ET POTEAUX INCENDIES**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le contrat de prestation avec la S.A SUEZ pour l'entretien des bouches et poteaux incendies à compter du 01 octobre 2016 pour une durée de 5 ans pour une rémunération forfaitaire de 4150 € ht par an.

**2/ APPROBATION DE LA MODIFICATION DES TARIFS ATELIERS ECRITURE POUR 2017.**

Depuis son ouverture en septembre 2007, la Médiathèque organise toutes les semaines des ateliers d'écriture pour les adultes avec une animatrice extérieure, Fanny Toulemonde.

Devant le budget que cela représente (4 600€ annuels), un effort a été demandé à la Médiathèque pour alléger le financement de cette animation.

-L'animatrice, Mme Fanny Toulemonde, accepterait une baisse de 4600 € à 4000 €.

-Une augmentation de la contribution annuelle des participants pour les 15 ateliers (au lieu de 17) passerait de 2.82 € (pour 17) à 5 € (pour 15) par atelier et donc pour une année de 48€ à 75 € Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité ce nouveau tarif de 75 € par an applicable à compter du 01 janvier 2017. Ainsi pour

l'année 2017, la contribution des 15 personnes participant aux ateliers d'écriture s'élèverait à 1 125 € et le coût restant à financer serait de 2 875 €.

### **3/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE L'ASSOCIATION PAYS D'APT HANDBALL et LA COMMUNE DE ROUSSILLON DANS LE CADRE DES RYTHMES SCOLAIRES**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention de prestation de service entre l'association Pays d'Apt Handball et la commune pour des ateliers le jeudi, entre 13h 30 et 16h 30 du 01 septembre 2016 au 07 juillet 2017 dans le cadre des rythmes scolaires.

### **4/ APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2015/2016 POUR L'ANIMATION DES TEMPS PERISCOLAIRES AVEC LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ET LA COMMUNE**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention d'objectifs 2015/2016 entre le Centre Social et Culturel et la commune de Roussillon pour l'animation des rythmes scolaires du 01 septembre 2016 au 07 juillet 2017.

La commune gère 4 activités : les échecs, le hand ball, cinémanouche, atelier Okhra et le centre social en gère 2 : cuisine/environnement, danse expression corporelle

### **5/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL LE MERCREDI MATIN ENTRE LE CENTRE SOCIAL ET LA COMMUNE**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention de mise à disposition entre le centre social et la commune de Roussillon pour la mise en place d'un accueil et d'une animation du temps périscolaire de 7h 30 à 9 h le mercredi matin du 01 septembre 2016 au 06 juillet 2017.

### **6/APPROBATION AVENANT N° 4 au REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU DES MEDIATHEQUES « DES MONTS ET VALLEES DU CALAVON »**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'avenant N° 4 du règlement intérieur du réseau des médiathèques «Des Monts et Vallées du Calavon» qui porte sur l'article 7 – fonctionnement interne-

Il fixe pour toutes communes adhérentes au réseau un budget minimum de 2 € par an et par habitant. Il précise que toute nouvelle demande d'adhésion se fera par une demande écrite. Le réseau ne devra pas compter plus de 12 bibliothèques. La distance entre 2 communes adhérentes ne doit pas excéder plus de 26 km. Le personnel de la commune qui souhaite adhérer devra être au moins un agent de catégorie C. Il devra faire 8h minimum de travail par semaine pour la bibliothèque et utiliser le logiciel Orphé.

### **7/ APPROBATION AVENANT N° 5 au REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU DES MEDIATHEQUES « DES MONTS ET VALLEES DU CALAVON »**

Suite à l'adhésion de la commune de Joucas au réseau des médiathèques «Des Monts et Vallée du Calavon» les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'avenant N° 5 pour accepter cette nouvelle commune dans le réseau.

## **8/ ACCEPTATION DU DEPASSEMENT DES DELAIS POUR LES TRAVAUX DE LA TOITURES ECOLE ET LOGEMENT**

Lors de la signature du marché, l'entreprise MORETTI devait réaliser la restauration des toitures de l'école et du logement en 6 semaines du 06 juillet au 16 août. Ce délai n'a pas été tenu. Elle a arrêté les travaux du 01 au 19 août, pour reprendre du 22 au 30 août. Le délai initial étant dépassé et après discussion, les conseillers municipaux acceptent d'exonérer l'entreprise des pénalités de retard par rapport au dépassement de délai. André Bonhomme précise que le procès-verbal de réception n'a pas encore été signé. Il souhaite rencontrer M. Moretti pour différentes choses qu'il ne peut pas valider en l'état.

## **9/ AUTORISATION DONNEE A Mme le MAIRE POUR SE CONSTITUER PARTIE CIVILE AU NOM DE LA COMMUNE DANS UNE AFFAIRE D'INFRACTION AU CODE DE L'URBANISME**

Un agent assermenté de la direction départementale des territoires de Vaucluse est venu le 03 mai 2016 dresser procès verbal à l'encontre d'un contribuable pour infraction aux articles L480-1 et R 480-3 du code de l'urbanisme. Ce document a été reçu en Mairie le 25 juillet. Les conseillers municipaux autorisent à l'unanimité Mme le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune dans cette affaire d'infraction.

## **10/ DECISION MODIFICATIVE BUDGET MAIRIE**

Au niveau du budget communal M. Gérard Deboras présente les modifications au niveau de la section de fonctionnement et d'investissement :

### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
6227 frais actes contentieux	-7 000	6149 remboursement personnel	20 000
6236 Catalogue	14 000	6459 remb charges sociales	10 000
6232 Annonce et insertion	800	70328 stationnement	7 000
6288 Autres services	25 000	70621 ticket sentier	19 000
6413 Pers non titulaire	-20 000		
6416 Emploi insertion	11 000		
6455 Assurances	1 300		
6456 FNC sup fam	3 400		
6478 Autre charges sociales	3 000		
6488 Autres charges	5 500		
73925 Fonds pérec inter	19 000		
		<b>TOTAL</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>56 000</b>		<b>56 000</b>

## **Section d'investissement**

DEPENSES		RECETTES	
Frais financier	800.00	001 Excédent antérieur	261 228.77
Mobilier	25 000.00		
Salle des fêtes	55 000.00		
Ecole	40 000.00		
Sentier des ocres	100 000.00		
Travaux village	40 428.77		
<b>TOTAL</b>	<b>261 228.77</b>	<b>TOTAL</b>	<b>261 228.77</b>

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la décision modificative

### **11/ APPROBATION PROCEDURE DE REGULARISATION / REPRISE DES SEPULTURES EXISTANTES SANS CONCESSION RELEVANT DU REGIME DU TERRAIN COMMUN**

Les conseillers municipaux valident à l'unanimité toute la procédure de régularisation/reprise des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun. Ils fixent le prix du M2 à 180 €. Un avis municipal sera affiché en Mairie et au cimetière. Un article sera mis dans le bulletin municipal, sur le site de la Mairie, dans un journal, en Mairie et au cimetière.

### **12/ APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

Notre décision du 20 juin a bloqué la validation du rapport de la CLECT ce soir le conseil municipal doit se prononcer uniquement sur les 3 points

1/ Le remboursement de 3 600 € à la commune d'Apt qui ne souhaite plus adhérer à l'association «les plus beaux détours de France».

2/ Le remboursement de 7 097 € à la commune de Buoux de compensation de taxe des ordures ménagères.

3/ L'adhésion de la CCPAL à la mission locale à la place des communes donc les communes verseront à la CCPAL au lieu de la Mission Locale pour 609 €.

Gérard Debroas explique le fonctionnement de la commission locale d'évaluation. Il votera pour mais demande que l'on réétudie le transfert des charges au niveau du tourisme. André Bonhomme mentionne que secteur tourisme coute plus cher pour un service moindre.

Hélène Bellande mentionne que hier, journée du patrimoine, l'OTSI était fermé

On passe au vote pour approuver le rapport de la CLECT qui concerne les 3 points, tout en demandant de revoir le mode de calcul du transfert des charges pour la compétence tourisme.

Pour Mme Gisèle Bonnelly, Mme Lidy Gulini, M. Gérard Debroas, M. Claude Jean, Mme Hélène Bellande, M. Michel Borde, Mme Magalie Bazard, Mme Thérèse Mazzolini, M. Pierre Chemin, M. Jean-Louis Malbec Mme Marthe Fadli, Mme Martine Ponsat, M. Marc Jean

Abstention : M. André Bonhomme, Mme Sabine Gatin

Contre : 0

### **13/ APPROBATION DES COMPTES-RENDUS FINANCIER ET TECHNIQUE DU CONTRAT D'AFFERMAGE 2015 de la SCIC OKHRA**

Comme chaque année la commission d'affermage chargée de suivre la gestion du contrat d'affermage de la Scic Okhra s'est réunie pour étudier les activités techniques et financières de cette structure pour l'année 2015. Mme le Maire donne lecture des conclusions

« Points importants:

En positif :

- Efforts importants réalisés sur les coûts de personnel avec le non remplacement de 2 personnes (1 cadre et 1 emploi d'avenir)
- augmentation du capital de 15 000€ en 2015 avec notamment 10 000€ du conseil départemental. Attention, cet apport ne sera pas reconduit chaque année.

En négatif :

- Les résultats des formations ont diminué du fait de la réforme de la formation professionnelle. Il faudra étudier l'avenir de la formation -voir coûts liés à la formation (coûts complets) par rapport aux Perspectives raisonnables de formation aux entreprises.
- Baisse du nombre de visiteurs par rapport à l'année 2014 (34 285 en 2014 et 32 786 en 2015), malgré les efforts et la communication active de la commune sur le conservatoire des ocres et notamment par le sentier des ocres.

Le total des charges est supérieur au total des produits de l'exercice comme c'était déjà le cas les années précédentes. Il y a déjà plusieurs années que le compte d'Okhra est dans le rouge et l'accumulation devient inquiétante, la valeur négative re-augmentant après une année seulement de baisse.

Résultats Okhra	2012 : -15 023.00€
	2013 : - 33 025,74€
	2014 : - 16 781.00€
	2015 : - 27 336.00€

Quelles sont les prévisions pour l'année prochaine? Nous sommes déjà en milieu d'année et par expérience, les prévisions ont depuis plusieurs années été plus optimistes que les résultats.

#### **Redevance**

Pour 2014, le montant de la redevance était de 17840,17€ alors que dans le budget de la commune 22 000€ étaient prévus. De plus, la redevance étant basée en partie sur le CA, elle baisse.

En 2015 la redevance était d'un montant de 18 523.50 €

En 2016 la redevance est d'un montant de 13 599.09 €

Okhra était redevable en mai 2014 de 60 406,53€ de redevances non réglées correspondant aux années 2010 à 2013 + 17840,17€ de redevance pour 2014 soit au total 78 246,70€

La mairie a décidé le remboursement de cette dette sur 6 ans (2014 à 2020) à raison de 1086,76€ par mois.

En parallèle la redevance de l'année en cours doit bien évidemment être réglée. Le montant de la redevance ne couvre pas les frais d'entretien du conservatoire des ocres engagés par la commune. En conséquence Il faudra revoir le montant de l'affermage.”

André Bonhomme regrette que ce rapport soit remis de plus en plus tard. Aucune remarque n'est retenue des années précédentes.  
Après discussion les conseillers donnent quitus pour la gestion de 2015.

#### **14/ MOTION CONTRE LES INSECTICIDES DESTRUCTEURS D' ABEILLES**

Je vous propose que le conseil municipal prenne position au sujet des insecticides responsables de la destruction des abeilles

Mme le Maire expose qu'elle a été alertée par l'Union Nationale de l'Apiculture Française et Agir pour l'Environnement contre les insecticides néonicotinoïdes qui détruisent les abeilles

L'assemblée Nationale a voté une loi pour la reconquête de la biodiversité le 20 juillet 2016 et a entériné le principe de l'interdiction des néonicotinoïdes en septembre 2018 avec possibilité de dérogation jusqu'en 2020.

Elle rappelle le rôle indispensable des abeilles pour la pollinisation. Elles participent à la vie de la nature et font partie de la chaîne alimentaire. Il est de notre devoir de la protéger. Elle propose que le conseil municipal demande de raccourcir les délais d'interdiction des insecticides néonicotinoïdes afin de protéger ici et maintenant la biodiversité. Une discussion s'engage, on passe au vote

-Retrait des insecticides néonicotinoïdes sans attendre 2020

Pour : Mme Gisèle Bonnelly, Mme Lidy Gulini, M. Gérard Debroas, M. Claude Jean, Mme Hélène Bellande, M. Michel Borde, Mme Thérèse Mazzolini, M. Pierre Chemin, M. Jean-Louis Malbec

Abstention : M. André Bonhomme Mme Marthe Fadli Mme Magali Brazard

Contre : Mme Sabine Gatin Mme Martine Ponsat, M. Marc Jean,

Mme Gatin précise qu'elle est contre la motion mais elle est pour la défense des abeilles, mais il y a de nombreuses études faites par l'INRA, le CNRS et l'Agence pour la sécurité de la santé et de l'environnement qui disent que rien ne dit que ces produits sont nocifs pour les abeilles, les chercheurs les vrais disent que pour l'instant ils n'ont trouvé aucun problème, elle préfère suivre l'avis des scientifiques. Pour Mme Ponsat, dont elle a le pouvoir, elle mentionne qu'elle est contre cette motion car elle ne s'appliquera qu'aux agriculteurs français et pas dans les autres pays Européens.

Le conseil est terminé, Mme le Maire donne des informations

-Il y a 103 élèves à l'école de Roussillon avec toujours 2 services de cars

-Le 24 septembre à la salle des fêtes une formation est réalisée pour approfondir les connaissances dans le diagnostic de l'autisme Asperger et les prises en charges des gestions des émotions et des habilités sociales dérouleront de 9h à 16h 30

-Le 25 septembre la bénédiction des fonds baptismaux restaurés à 11 h 30 après la messe

-Le samedi 08 octobre en partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon, la commune de Roussillon participe au Jour de la nuit.

► A 20h extinction symbolique de l'éclairage public dans le village et tous les hameaux

► A 20h30, au stade spectacle «Voyage dans le système solaire» avec le conteur des sciences Henri.Marc Becquart.

-Ce matin elle a rencontré avec André Bonhomme et la Directrice de l'Ecole, un gendarme qui est venu pour étudier les mesures à prendre pour la sécurité de l'établissement.

-Au niveau de la salle des fêtes, les travaux de la toiture au dessus des loges sont terminés. En octobre la baie vitrée coté jardin sera changée. Un WC pour les personnes à mobilité réduite va être créé dans la loge du fond. La cuisine, le hall et la partie apéritif seront repeints

-Présentation du choix des plaques de rue pour le village.

-Création de 2 tournes à gauche sur le D900 au niveau du chemin des lièvres et de la pioche

-Programmation de travaux dans le sentier des ocres

André Bonhomme mentionne qu'un aménagement du carrefour des sablons va être réalisé par le conseil départemental, il va voir pour terminer l'aménagement du parking des sablons.

La séance est levée à 20 h25mm